

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 22 février 2012, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Yolande LOBA, Patrice MANGEREST, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET.

ABSENTS :

Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MARION-BOURGEAT, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSE : Issam OTHMAN.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER à Willy PLAZZI, Françoise BOTTURA à Corinne DUBOS, Nathalie FAURE à Daniel GOUX, Catherine LAVAL à Gilles GASCON.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

.../...

Communication n° 12.021 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de janvier 2012)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de janvier 2012.

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012.

Communication n° 12.022 : RESSOURCES HUMAINES : Etat des effectifs présents au 1er janvier 2012

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire de la communication de l'état des effectifs présents actualisé au 1^{er} janvier 2012.

Délibération n° 12.023 : RESSOURCES HUMAINES : Suppressions et créations de postes actées au budget 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACTE les redéploiements d'effectifs validés au budget 2012 (créations : 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 2 postes de rédacteur, 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, 1 poste de chef d'équipe responsable technique et 2,2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe ; suppressions : 0,5 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, 2 demi-postes de rédacteur) ; DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2012.

Délibération n° 12.024 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de responsable de mission « proximité-démocratie locale »

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de responsable de mission « proximité-démocratie locale » sur la base de l'indice brut 423 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 12.025 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des agents chargés du recensement de la population - Année 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal ARRETE comme suit les règles de rémunération des agents en charge du recensement de la population :

I – Répartition de la dotation :

- attribution d'une somme de 300 euros, après service fait, au coordonnateur en charge du recensement,
- attribution d'une somme de 1.225,85 euros, après service fait, à chacun des sept agents recenseurs de terrain,

II – Rémunération supplémentaire et autres règles :

- attribution d'un euro supplémentaire par enquête restituée, quelle que soit la qualité de l'agent qui l'a conduite, coordonnateur ou agent de terrain, si 95 % des enquêtes ont été restituées, attribution ramenée à 0,90 € si ce pourcentage n'est pas atteint,
- minoration forfaitaire de 80 euros de la rémunération de chaque agent recenseur liée à la dotation si la proportion d'enquêtes restituées ne dépasse pas 95 % ; à l'inverse, si cette proportion est atteinte, voire dépassée, l'agent recenseur se verra attribuer une bonification forfaitaire de 120 euros,
- rémunération forfaitaire de 500 € de l'agent en charge de l'élaboration du RIL (Répertoire des Immeubles Localisés) ;

DIT que la dépense afférente est prévue au chapitre 012 du budget 2012.

Délibération n° 12.026 : RESSOURCES HUMAINES : Prestations d'action sociale allouées au personnel - Barèmes 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les prestations d'action sociale allouées au personnel, ADOPTE les barèmes pour l'année 2012, barèmes correspondant au barème national légal ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 12.027 : RESSOURCES HUMAINES : Fonctionnement de la commission de réforme - Convention cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône la convention relative au secrétariat de la commission de réforme (coût estimé : 93 € par dossier) ; DIT que les dépenses afférentes sont prévues au budget 2012.

Délibération n° 12.028 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté « Medical Coating » - Demande d'autorisation en vue d'exploiter des installations de revêtement d'implants orthopédiques et dentaires 33 route de Lyon à Saint-Priest - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable à la demande présentée par la société « Medical Coating » pour l'exploitation d'installations de revêtement d'implants orthopédiques et dentaires 33 route de Lyon à Saint-Priest.

Délibération n° 12.029 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté « Les carrières de Saint-Pierre » - Demande d'autorisation en vue d'exploiter une carrière aux lieux-dits Les Quinonnières et La Forêt d'Aigue à Saint-Pierre-de-Chandieu - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis défavorable au projet d'exploitation par la société « Les Carrières de Saint-Pierre » d'une carrière située aux lieux-dits Les Quinonnières et La Forêt d'Aigue à Saint-Pierre-de-Chandieu.

Délibération n° 12.030 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté « Cemex Granulats Rhône Méditerranée » - Demande d'autorisation en vue de poursuivre l'exploitation de la carrière située au lieu-dit Les Quinonnières à Saint-Pierre-de-Chandieu - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis défavorable au projet de renouvellement de la carrière située au lieu-dit Les Quinonnières à Saint-Pierre-de-Chandieu présenté par la société « Cemex Granulats Rhône Méditerranée ».

Délibération n° 12.031 : URBANISME : Cession de boxes de garage à construire sur une partie du parking de l'hôtel de ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession, à quatorze propriétaires de garages démolis dans le cadre de l'ORU, de quinze boxes à construire sur une partie du parking actuel de l'hôtel de ville, au prix de 16.732 € par box ; AUTORISE Madame le Maire à signer les actes correspondants ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

Délibération n° 12.032 : LOGEMENT : Aide à l'accession sociale - Approbation des aides individuelles - Approbation de la convention avec la SNC « Saint-Priest Berliet » pour le versement des aides

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers logements au sein du programme de l'îlot A lot 3 de la ZAC Berliet, APPROUVE l'attribution des aides à l'accession à prix maîtrisés versées par la Ville pour deux logements selon le tableau présenté (montant total : 7.000 €) ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la SNC « Saint-Priest Berliet » pour le versement des aides, ainsi que tous les documents y afférents ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 20422 du budget en cours.

Délibération n° 12.033 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Plan Energie Climat - Signature du Plan d'actions partenarial entre la Ville et le Grand Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer le plan d'actions partenarial du Grand Lyon, initié dans le cadre du Plan « Energie Climat » qui a été présenté au Conseil communautaire le 13 février dernier.

Délibération n° 12.034 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Octroi de subventions exceptionnelles aux collèges Colette et Boris Vian pour le projet « création d'un potager » sur l'année 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 800 € au collège Colette et de 630 € au collège Boris Vian pour le projet « création d'un potager » sur l'année 2012 ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6745.

Délibération n° 12.035 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la violence au collège Boris Vian et à la M.J.C. Jean Cocteau - Octroi d'aides financières

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une aide financière de 335 € au collège Boris Vian pour l'action « Violences et Internet » ; OCTROIE une aide financière de 1.000 € à la M.J.C. Jean Cocteau pour l'action « Résiste à ta violence » ; DIT que les dépenses relatives à ces deux subventions seront imputées à l'article 6574.

= Arrivée de Monsieur Othman à 19 heures 45 =

Délibération n° 12.036 : COMMERCE ET ARTISANAT : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest »

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest » pour l'année 2012 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 12.037 : EDUCATION : Actualisation du périmètre scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu de la création de nouveaux logements, APPROUVE telle que présentée l'actualisation du périmètre scolaire portant répartition des élèves de Saint-Priest dans les seize groupes scolaires de la ville en fonction de leur domiciliation.

Délibération n° 12.038 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « Entente Sportive de Saint-Priest »

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association « Entente Sportive de Saint-Priest » afin de l'aider à financer le remplacement de son matériel de sonorisation mobile dérobé lors d'un cambriolage ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 12.039 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Chrysostome pour l'association « Rencontre et Amitié » le 26/4/2012 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Rencontre et Amitié », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Chrysostome le 26 avril 2012.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.

**Le Maire,
Martine DAVID**